

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/20

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 26

Suppléants votants : 0

Procurations : 04

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle des fêtes des Cars, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28 février 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (Procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme JACQUEMENT Eliane, Mme MAYOUSSE Martine (procuration de M. BREZAUDY Alain), M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (Procuration de M. CARPE Jean-Christophe), Mme LANTERNAT Floriane, M. LE GOFF Jean, Mme LACOTE Bernadette, MM. BARRY Jacques, MARCELLAUD Didier (Procuration de Mme CHEYRONNAUD Céline), Mme HILAIRE GENIN Karine. MM. DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie et M. DOGNON Jean-Bernard.

EXCUSES : MM. RICHIGNAC Guillaume, BREZAUDY Alain, BONNAT Christian, M. CAILLOT Alain, CARPE Jean-Christophe, JAVERLIAT Louis, GARNICHE Roland, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. DARGENTOLLE Georges

SECRETAIRE : M. CHAMINADE Gérard

Objet : Projet d'acquisition et aménagement à vocation économique au lieu-dit Betour, Commune de Janailhac.

Exposé :

La Communauté de communes a engagé une action visant à se doter de réserves foncières (foncier en propriété) sur des secteurs stratégiques, proches des axes de flux principaux, à l'Ouest RN21 et à l'Est RD704. En effet, si la Communauté de communes possède encore des réserves foncières, elles sont toutes sur des secteurs éloignés des deux axes routiers principaux du territoire et ainsi moins attractifs. Ce manque de terrains maîtrisés, viabilisés et bien situés freine l'accueil d'entreprises sur le territoire intercommunal.

Secteur Ouest, une acquisition a déjà été réalisée pour l'extension de la zone d'activité économique « Chez Fontanille » sur la commune de Châlus.

A l'Est, le long de la RD704, l'acquisition foncière de deux parcelles, cadastrées ZD 140 et ZD 142, classées 1AUX (urbanisable à vocation économique) au PLUI, au lieu-dit Betour sur la commune de Janailhac, pourrait permettre de créer :

- une zone d'activité économique aménagée, à forte visibilité (depuis la RD704) intégrant les deux entreprises déjà présentes de part et d'autre ; les aménagements étant susceptibles de bénéficier de subventions publiques ;
- une offre de foncier viabilisée commercialisable d'environ 15 000 m² (selon étude de faisabilité ATEC).

Ce secteur, favorable pour le développement d'une zone d'activité économique, bénéficie en outre, d'un carrefour aménagé de la RD704 à la RD31 permettant l'accès sécurisé aux parcelles.

Ce projet de confortation de l'offre d'accueil d'entreprises sur le secteur Est-RD704 implique l'acquisition des deux parcelles précitées (ZD 140 et 142) d'une surface maximale de 22 414 m².

Il est proposé de donner mandat au Président de la communauté de communes pour engager les négociations avec le propriétaire en vue de l'acquisition à l'amiable des deux parcelles, dans la limite d'un montant maximal de 7€ du m².

En parallèle, seront étudiées les possibilités de création et d'aménagement d'une zone d'activités à vocation économique et les financements publics mobilisables.

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20240305-D2024-20-DE
Date de télétransmission : 07/03/2024
Date de réception en préfecture : 07/03/2024

Le Bureau Communautaire du 19 février a émis un avis favorable sur cette proposition.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de création d'une zone d'activités à vocation économique au Betour – Commune de Janailhac.
- **Décide** d'étudier la création et l'aménagement de cette zone et les possibilités de financements publics mobilisables.
- **Donne** mandat au Président pour négocier l'acquisition à l'amiable des parcelles cadastrées ZD 140 et ZD 142 au lieu-dit Betour sur la commune de Janailhac dans la limite d'un montant maximum de 7€ par m².

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 5 mars 2024.

Le Président,
Emmanuel DEXET

